



31 MAI 2023

/ / 0 0 0 8 5 7 DECISION N° /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDBMM/SMa DU

Portant attribution du Marché relatif à l'acquisition de quatre(04) véhicules de fonction pour le Ministère de Fonction Publique et de la Reforme Administrative..

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu** la Constitution;
- Vu** la loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques;
- Vu** la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice budgétaire 2023;
- Vu** le décret n°2012/537 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu** le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018/4191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** Le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu** Le Dossier de Consultation suivant autorisation N°02119-23/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE3/CEA5 du 02 Mai 2023 pour l'acquisition de quatre(04) véhicules de fonction pour le Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme administrative.

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}. L'entreprise ci-après nommée, est déclarée adjudicataire du Dossier de Consultation susvisée, ainsi qu'il suit :

Designation	Adjudicataire	Délai d'exécution	Montant FCFA (TTC)	Lieu d'exécution
Acquisition de quatre(04) véhicules de fonction pour le Ministère de Fonction Publique et de la Reforme Administrative	CENTRAL MOTORS CAMEROON	04 mois	186 000 000 (cent quatre vingt six millions FCFA)	Yaoundé

Article 2. : Ladite entreprise est invitée à se présenter au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction des Affaires Générales (Service des Marchés, porte 506), dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication de la présente Décision, en vue de la souscription du projet Marché y relatif.

Article 3. : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINFOPRA ;
- chronos/archives



LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

Joseph LE